

Nanterre, le 10 novembre 2022

D1D1 – Mouvement et affectations

Circulaire n° 2022-57
Affaire suivie par :
Gérard MILESI – Souade HAR

☎ : 01.71.14.27.51

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	DSDEN	ESPE
	78	Universités et IUT
	91	Gds. Etab. Sup
A	92	CANOPE
	95	CIEP
	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
A	92	CROUS
	95	DDCS
	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et Services, CT et CM	91
		92
		95
	Lycées	95
	78	DRONISEP
	91	INS HEA
	92	INJEP
	95	SIEC
	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91	
A	92	78
	95	91
	Écoles	92
	78	95
	91	Représentants des Personnels, 2nd degré
I	92	
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées	
	Collèges privés	78
	Lycées privés	91
	MELH	92
	LYCEE MILITAIRE	95
A	EREA	
A	ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 1 p.
Total 3 p.

Le directeur académique adjoint des
services de l'Éducation nationale
Directeur académique des services
départementaux de l'Éducation
nationale par intérim

à
Mesdames et messieurs les instituteurs
Mesdames et messieurs les professeurs
des écoles
s/c
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale
Mesdames et Messieurs les principaux
des collèges comportant une SEGPA
Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissements spécialisés

**Objet : Circulaire 2022-57 - Mouvement sur postes à profil (PoP) –
rentrée 2023**

Références : BOEN spécial n°6 du 28 octobre 2021

[Lignes directrices de gestion ministérielles du 25-10-2021
relatives à la mobilité des personnels du ministère de
l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports](#)
[Note de service du 20 octobre 2022 relative à la mobilité
des personnels enseignants du premier degré](#)

Je vous informe que l'expérimentation d'un mouvement
interdépartemental sur postes à profil est reconduite. Ce mouvement
appelé « mouvement PoP » est organisé en parallèle des opérations
de mouvement interdépartemental. Les dispositions en vigueur en
matière de candidature sont présentées dans le Bulletin Officiel de
l'Éducation Nationale spécial n°6 du 28 octobre 2021.

I. Objectifs, principes, règles de gestion :

L'objectif de ce dispositif est de proposer aux enseignants des postes
qui requièrent des compétences, qualifications et/ou aptitudes
particulières en lien avec le projet de l'école, les caractéristiques
territoriales ou avec les missions du poste. L'intérêt de ce dispositif
est de pourvoir les postes proposés, hors barème par des profils
adaptés aux exigences du poste. Le vivier de candidats est

national. Dans le cadre du mouvement PoP, l'agent relève, à compter de son affectation, du département obtenu. Les enseignants du département postulant sur un poste à profil au sein de leur département doivent suivre la procédure présentée dans cette circulaire.

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°6 du 28 octobre 2021 détaille la totalité des objectifs, principes et règles de gestion qui s'imposent à tous, candidats et direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine.

II. Quelques points d'attention :

a) Public concerné :

Seuls les instituteurs et professeurs des écoles titulaires au 1^{er} septembre 2022 peuvent participer au mouvement PoP. Le calendrier du mouvement PoP se trouve joint à cette circulaire (fiche 1).

L'affectation sur un poste PoP implique une stabilité de trois ans sur le poste. À l'issue de ces trois années, les enseignants qui souhaiteront muter pourront participer au mouvement intra départemental ou interdépartemental (avec une bonification de 27 points cumulable avec les autres bonifications). Une page [questions/ réponses](#) dédiée se trouve sur le site du ministère.

b) Procédure d'accès par Internet à l'outil de saisie des candidatures Colibris :

L'accès à l'application Colibris se fait via [I-Prof/SIAM](#) – Mouvement PoP. Cette application permet à l'enseignant de candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement PoP ainsi que de suivre l'avancée du traitement de sa demande. L'enseignant doit saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel il veut candidater.

III. Suivi des demandes :

Les enseignants dont la candidature est retenue pour un entretien en seront informés dans l'outil Colibris ainsi que par mail.

Les enseignants retenus sur les postes à pourvoir doivent confirmer dans l'outil Colibris qu'ils acceptent ce poste. Sans cette confirmation dans les délais impartis, ils seront réputés y renoncer. Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement POP seront ensuite destinataires d'un Exeat de leur département d'origine et d'un Ineat du département d'accueil.

Les enseignants ayant obtenu un poste au mouvement PoP et ayant en parallèle participé au mouvement interdépartemental verront leur candidature au mouvement interdépartemental annulée dès leur acceptation du poste au mouvement PoP.

Signé

Jacques FLODROPS

Fiche 1: Calendrier des opérations

3/3

